

N°11
22 JUIN 2015

WEB

SNE-FSU :

sne@fsu.fr

<http://www.sne-fsu.org>

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

patrick.saintleger@eaumrc.fr

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

patrick.saintleger@eaumrc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr

REUNION 17 juin 2015

MEDDE /organisations syndicales / Directions établissements publics

L'administration persiste dans le "quasi statut quo" des contractuels

Les représentants du SNE-FSU ont assisté à une réunion totalement ahurissante.

Du projet de l'administration, il ressort que :

- **une partie des personnels intégrerait le quasi-statut en CDD...** C'est à l'opposé même de l'esprit d'un quasi-statut et de l'inscription des établissements sur liste dérogatoire !
- **les régimes indiciaires du quasi-statut** équivaldraient de 50% à 70% de ceux des corps de fonctionnaires du MEDDE à terme... Sans que nous soit précisé l'échéance et la montée en charge ! Hallucinant, quand le SNE-FSU n'a de cesse de leur répéter que le Conseil d'Etat et les Cours Administratives d'Appel ont statué plusieurs fois pour dire que les rémunérations devaient être équivalentes !
- **l'administration introduit une nouvelle différenciation entre les régimes indemnitaires des personnels techniques et administratifs...**
- **les conditions de reclassement** sont tellement défavorables pour les personnels actuellement hors quasi-statut que le SNE-FSU a démontré en séance que bon nombre allaient perdre en rémunération et devraient donc toucher une indemnité différentielle leur garantissant le maintien de leur revenu actuel !
- **les conditions de reclassement** pour certaines catégories sont bien plus défavorables que les conditions de recrutement futur.
- **la répartition des effectifs** entre 1^{er} et 2^{ème} niveau de grade est extrêmement défavorable, et bien loin du pyramidage des corps de fonctionnaires du MEDDE.
- **les taux de promotion** pour changer de niveau sont aujourd'hui complètement inconnus, et l'administration se refuse à évoquer des taux particuliers pour pyramider les catégories

- **l'accès aux échelons** contingentés des spécialistes est tellement restreint qu'il ne concernerait dans les faits qu'une seule personne... soit 0,34% des spécialistes, environ 10 fois moins que pour les fonctionnaires (TPE) !
- **les conditions de recrutement et de mobilité** dans ce quasi statut sont telles qu'elles interdiront toute mobilité hors de son champ d'application et tout recrutement de personnels expérimentés !
- **au regard du faible nombre d'effectifs concernés** et malgré la demande unanime des organisations syndicales d'une gestion ministérielle de ce quasi statut, l'administration penche pour la création de CCP locales et d'une simple CCP d'harmonisation nationale !

Au-delà de ces constats, l'attitude du MEDDE est particulièrement inquiétante. Sur le fond, nous nous heurtons non seulement à une ignorance totale du monde des personnels contractuels mais aussi à une méconnaissance complète des difficultés de fonctionnement des Etablissements Publics.

Plus grave, le MEDDE devant les éventuelles réticences du guichet unique « Bercy-Fonction Publique » renonce à porter quelque ambition que ce soit pour ce projet !

Cerise sur le gâteau, aucune autre réunion de concertation n'est proposée alors qu'aucun arbitrage n'a été effectué en séance, même sur les points les plus anecdotiques ! Le projet est pourtant très loin d'être abouti et énormément de sujets n'ont pas encore été abordés !



Le SNE-FSU vous invite à prendre connaissance de l'ensemble des éléments concernant ce quasi statut et des comparaisons avec les rémunérations des corps de fonctionnaires équivalents en suivant le lien suivant :

<http://www.sne-fsu.org/sne/>